

Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs

Les visites officielles comme celle de mon ami et collègue Cyrus Vance sont l'un des moyens visibles par lesquels les États mènent leur diplomatie. Au cours de sessions comme celle que nous venons de terminer, nous échangeons nos points de vue sur une multitude de questions qui nous touchent directement ou qui nous sont d'un intérêt général. La diplomatie commande cependant des cérémonies comme celle-ci au cours desquelles nous signons des documents qui témoignent de notre accord sur certains principes et objectifs et qui nous engagent à adopter certaines politiques.

Le nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs constitue un exemple typique de nos relations avec les États-Unis. Tout au long de notre histoire, différentes descriptions ont été faites de nos relations bilatérales. Cet accord témoigne, dans les faits, de notre mode de coexistence. Il représente l'approche pratique qu'ont adoptée nos deux peuples pour résoudre des problèmes communs auxquels ils contribuent tous deux mais que ni l'un ni l'autre ne peut résoudre seul. Devant de tels problèmes, nous mettons en commun nos compétences et grâce à un esprit de compromis et au désir de faire de notre mieux, trouvons une solution qui soit à notre avantage mutuel.

Les agents du Département d'État et des Affaires extérieures qui ont négocié l'Accord n'étaient pas seuls; ils ont pu bénéficier du concours d'experts scientifiques et techniques. Il n'est que de mise de reconnaître ces autres diplomates, les fonctionnaires des gouvernements fédéraux, provinciaux et des États qui ont la responsabilité de surveiller, gérer, restaurer et améliorer l'eau du bassin des Grands lacs.

Il est typique que ces ambassadeurs ne se soient pas satisfaits des grands progrès réalisés dans le cadre de l'Accord de 1972. Ils ont en effet découvert beaucoup de choses sur les Grands lacs au cours des cinq dernières années. Lors de la négociation du nouvel Accord, ils se sont fixés des objectifs encore plus stricts en ce qui concerne la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces objectifs globaux sont maintenant consacrés par le document que nous venons de signer.

Permettez-moi également de saluer la présence de Mme Barbara Blum, Directrice adjointe de l'Agence américaine de protection de l'Environnement, du ministre de l'Environnement de la province de l'Ontario M. Harry Parrott et des représentants de la province de Québec. C'est en grande